

## Vallée de Saint-Amarin

# Gîtes d'étape : transfert de compétence, suite

**Principal point à l'ordre du jour du conseil communautaire de la vallée de Saint-Amarin (CCVSA) du 27 novembre, le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (Clect) concernant les trois gîtes d'étape qui passeront du giron de la CCVSA à celui des communes d'Urbès, de Husseren-Wesserling et de Storckensohn, a été approuvé.**

L'ordre du jour du conseil communautaire du 27 novembre comportait une majorité de points administratifs sans portée « stratégique », selon les mots du président de la communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin (CCVSA), Cyrille Ast.

**Un déficit global de 1 624 000 €**

Seul sujet notable abordé, la CCVSA a approuvé le rapport de la Commission locale

d'évaluation des charges transférées (Clect) qui s'est réunie le 18 novembre. Prise lors du conseil communautaire du 10 septembre, la décision de la CCVSA d'abandonner la gestion des gîtes d'étape du Gustiberg, du Belacker et du Gazon Vert, pour la restituer à leurs propriétaires, respectivement les communes d'Urbès, de Husseren-Wesserling et de Storckensohn, suit son cours.

« Alors qu'en 2012, au moment où la CCVSA a validé la reprise de la compétence "gîtes d'étape" et est devenue gestionnaire de ces trois bâtiments, on nous présentait le projet comme une source de bénéfice, il s'avère qu'à moyen terme, le déficit global s'élève à 1 624 000 €. Ce déficit est lié au budget principal, ainsi qu'aux lourds travaux de réhabilitation réalisés en matière d'eau et d'assainissement », indique Cyrille Ast.

« L'idée d'exploiter ces gîtes,



**Malgré un dynamisme qui semblait à toute épreuve et une belle réussite, les « cousines » Eblé, Morgane et Zoé, qui ont géré l'auberge du Gazon Vert pendant quatre ans, ne reviendront pas en 2025. Elles sont les sixièmes à jeter l'éponge.** Photo archives Morgane Schertzinger

de les valoriser par le biais de financements publics, était intéressante dans une perspective de développement d'une offre touristique de qualité au cœur de notre territoire, mais

les recettes d'exploitation, insuffisantes, ne nous permettaient pas d'avoir une activité rentable, et encore moins de recouvrir toutes les dépenses d'investissement générées à

partir de 2012 », a-t-il ajouté.

Si le gîte du Gustiberg bénéficie d'une desserte routière et le Belacker d'une situation sur le parcours de sentiers majeurs, il n'en est pas de même pour le Gazon Vert, petit bijou situé dans un cirque glaciaire et proche d'une cascade, mais accessible uniquement à pied et à l'écart des chemins de grande randonnée.

**Un transfert de compétence effectif en mars 2025**

Gérantes installées depuis 2021, les « cousines » Eblé, qui ne souhaitent plus poursuivre l'exploitation, ont dénoncé leur délégation de service public en septembre dernier. Elles devraient reprendre la gestion d'une autre ferme-auberge, sur la grande crête, cette fois dans la vallée de Munster, à l'issue de leur délai de préavis le 31 mars 2025. « Il s'agit du sixième concession-

naire sur ce site, ce qui fait beaucoup, et s'explique très certainement par la difficulté des conditions de travail et la difficulté à atteindre la rentabilité sur l'année », avance Cyrille Ast.

Approuvé - seul Jean-Léon Tacquard, maire de Ranspach, a voté contre, tandis que son 1<sup>er</sup> adjoint Éric Arnould s'est abstenu -, le rapport de la Clect sera transmis aux différents conseils municipaux de la CCVSA qui auront jusqu'au 17 décembre pour délibérer. Après un dernier passage devant le conseil communautaire, le transfert devrait être rendu effectif par un arrêté du préfet début mars 2025.

« À partir de là, les trois communes auront toute latitude pour en disposer comme elles le souhaitent. » Les gîtes seront restitués aux communes sans compensation financière et donc sans impact sur les attributions de compensation.

● **Véronique Berkani**